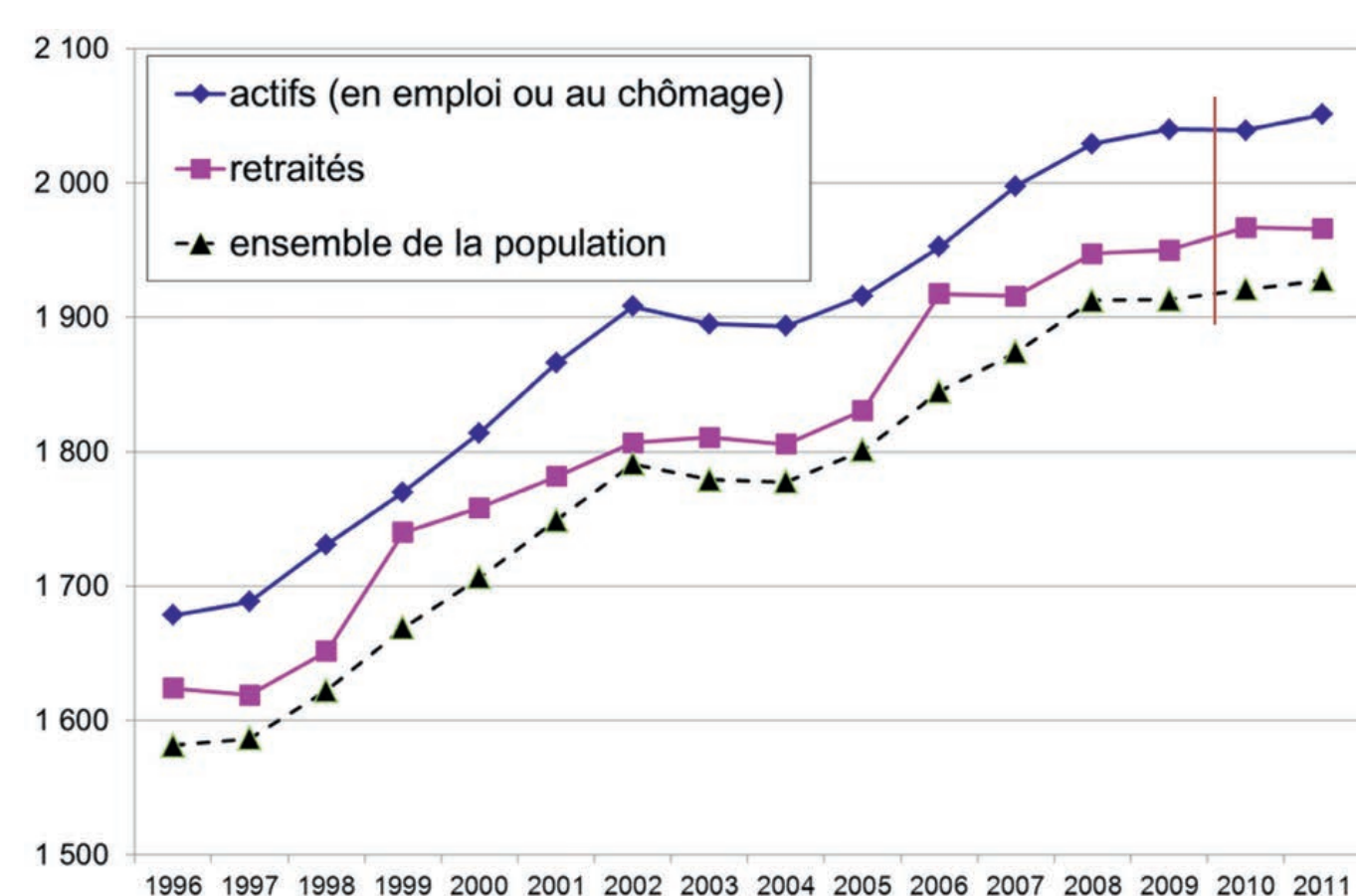


SÉCURITÉ SOCIALE : GARANTIR LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES RETRAITÉS



Le taux de pauvreté des retraités est aujourd'hui de 10 % soit le même que celui des personnes en activité. En 1970, il était de 35 %.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2010 et 2011. Insee Première - Septembre 2013



Quand on est à la retraite, comment vit-on ?

Notre système de retraite permet aujourd'hui aux retraités de bénéficier d'un niveau de vie équivalent à celui des actifs.

La France se démarque des autres pays développés dans lesquels les personnes à la retraite vivent sensiblement moins bien que le reste de la population (niveau de vie inférieur de 18 %)

Source : chiffres 2013 - OCDE

4 millions d'avantages de retraite versés au régime agricole fin 2014 en métropole : 1,5 million de non salariés agricoles et 2,5 millions de salariés agricoles.

Source : MSA

8,5 milliards de pensions versées aux retraités du Régime social des indépendants en 2014.

Source : RSI

Comment fonctionne le système de retraites en France ?

- Système obligatoire : dès lors qu'une personne travaille, elle cotise pour sa retraite à travers des cotisations salariales et patronales versées tous les mois.
- Système par répartition fondé sur la solidarité entre générations : les cotisations prélevées sur les salaires des actifs permettent de payer les pensions des retraités. C'est le système dit par « répartition ».
- Système contributif : lorsqu'une personne arrive à la retraite, le montant de sa pension est calculé en fonction des cotisations qu'elle a versées tout au long de sa carrière et qui dépendent de ses revenus antérieurs.
- Système à deux niveaux :
 - retraite « de base » gérée par les organismes de Sécurité sociale (35 au total) ;
 - retraite « complémentaire » obligatoire gérée par des institutions de retraites complémentaires.

Pour les salariés du secteur privé, soit environ 7 cotisants sur 10, l'assurance vieillesse (Carsat) gère la retraite de base et l'Agirc-Arrco la retraite complémentaire.

Que se passe-t-il si les personnes n'ont pas assez cotisé ?

Il existe des droits minimum garantissant à toute personne de plus de 65 ans un niveau de vie décent. L'allocation de solidarité aux personnes âgées, ou « minimum vieillesse », est une prestation qui s'adresse à toute personne ayant plus de 65 ans aux revenus faibles, et dont le montant s'élève à 800 euros par mois. Par ailleurs, des dispositifs de solidarité permettent de prendre en compte certaines périodes non travaillées, par exemple en cas de maternité ou de chômage, comme des périodes cotisées.

15,5 millions de retraités perçoivent une pension de retraite en 2013

Source : Drees 2014

L'accompagnement au quotidien © CONTEXTES



POUR EN SAVOIR +
> cnav.fr
> msa.fr
> lassuranceretraite.fr
> rsi.fr
> cor-retraites.fr



L'essentiel & plus encore

